

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [emilie lasnier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bafa509134c30301a01b200e>

Date d'obtention : 2023-11-16 20:21:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens plusieurs choses, mais principalement que c'est un travail de collaboration entre divers acteurs du milieu pour permettre aux intervenants d'agir rapidement, efficacement et de façon uniforme auprès des jeunes confrontés aux phénomènes et aux conséquences du sextage dans les écoles secondaires (ayant reçu la formation).

La trousse permet d'agir rapidement et de diminuer les impacts négatifs du sextage et permet de réduire la propagation des images qui peuvent être de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation me permet de me sentir plus outillée pour intervenir auprès des élèves si une situation de sextage arrive puisque je peux alors prendre la trousse sexto et suivre les étapes et guides fournis dans la trousse. Ainsi je recueille les informations nécessaires sans nuire au possible processus judiciaire et de plus j'interviens adéquatement auprès des jeunes et des parents concernés

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à bien suivre les étapes indiquées dans la trousse. Je ferai aussi attention à ne pas consulter les images du téléphones et veiller à récupérer le téléphone le plus rapidement possible pour préserver l'intégrité du jeune. Je retiens aussi qu'il ne faut pas interroger un jeune que l'on croit qu'il puisse avoir agi avec une intention malveillante.

Et aussi de toujours suivre les étapes du guide d'intervention sexto qui permet de recueillir les informations nécessaire sans nuire au processus.